

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

L'Association **ACTIVITÉS SOCIALES CASINO ÉVASION**, dénommée ci-après "**CASINO ÉVASION**", régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est sis 1 Cours Antoine Guichard à SAINT-ÉTIENNE 42008, inscrite au Répertoire des Entreprises sous le numéro 792 671 406 et immatriculée par Atout France sous le numéro IM042170001.

Casino Évasion édite et diffuse deux fois par an un Catalogue d'Offres de séjours, voyages et activités de loisirs destinées aux membres du personnel du Groupe Casino, des sociétés adhérentes à Casino Évasion, leurs conjoints et enfants à charges scolarisés, ainsi que les retraités du Groupe Casino. Ce catalogue est également disponible sur le site www.casinoevasion.com.

DÉFINITIONS

Bénéficiaires : membres du personnel du Groupe Casino, des sociétés adhérentes à Casino Évasion ayant au minimum trois mois d'ancienneté, leurs conjoints et enfants à charges scolarisés, ainsi que les retraités du Groupe Casino.

Catalogue : brochure saisonnière présentant les différentes offres proposées et négociées par Casino Évasion avec les Partenaires.

Collaborateur : membre du personnel du Groupe Casino pouvant bénéficier des subventions Activités Sociales.

CGI : Conditions Générales d'Inscription.

Inscription : inscription par le Bénéficiaire aux Offres des voyageurs par le biais de Casino Évasion.

Offres : séjours, voyages et activités de loisirs dont les prestations et tarifs ont été négociés par Casino Évasion.

Partenaires : sociétés spécialisées et reconnues dont le domaine d'activité est la conception, l'organisation et la vente de séjours, voyages à forfait et activités de loisirs.

Participants : bénéficiaires inscrits aux Offres.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGI régissent les relations entre Casino Évasion et les Bénéficiaires. Elles s'appliquent pour toutes les Offres proposées par Casino Évasion via ses Partenaires et pour toutes les Offres disponibles sur le Catalogue. Casino Évasion se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes modifications utiles aux présentes CGI sans que sa responsabilité ne puisse être retenue. Toutes les modifications feront l'objet d'une information auprès des Bénéficiaires lors de l'édition de la prochaine brochure ou sur www.casinoevasion.com.

Les éventuelles modifications s'imposent aux Bénéficiaires qui doivent, en conséquence, se référer régulièrement à cette rubrique. Les modifications des présentes s'appliqueront uniquement aux transactions effectuées postérieurement à la date de mise à jour.

GÉNÉRALITÉS

INFORMATIONS

Ce Catalogue n'est pas un document contractuel. En cas d'erreurs d'impression, d'oublis dans la rédaction de celui-ci ou d'inexactitudes des tarifs, Casino Évasion se réserve le droit de les rectifier. Les prix sont établis sur la base des conditions économiques et fiscales en vigueur à la date de l'élaboration de ce Catalogue, les prix pourront être réajustés en cas de modifications de la part des Partenaires de Casino Évasion ou d'évolutions légales et réglementaires. Toutes les modifications feront l'objet d'une information auprès des Bénéficiaires et seront mises en ligne sur www.casinoevasion.com.

DESCRIPTIONS

Les informations fournies par ce Catalogue sont celles portées à la connaissance de Casino Évasion, lors de sa conception par ses Partenaires. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Casino Évasion au cas où certaines d'entre elles n'existeraient plus, seraient suspendues ou modifiées. Les photos n'ont qu'une vocation d'illustration. Les activités saisonnières des villes et résidences sont communiquées à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications de dates d'ouverture ou de fermeture en début et/ou fin de saison.

L'INSCRIPTION

Afin de pouvoir participer aux Offres proposées dans le Catalogue, les Bénéficiaires doivent remplir le bulletin d'inscription correspondant à l'offre choisie, disponible dans le Catalogue (ou téléchargeable sur www.casinoevasion.com), et l'adresser par courriel à l'adresse : reservation@casino-evasion.com ou par voie postale à : CASINO ÉVASION, 1 cours Antoine Guichard 42008 SAINT-ÉTIENNE. Le bulletin d'inscription doit être retourné à Casino Évasion accompagné des pièces justificatives demandées. Selon les Offres choisies, la procédure d'inscription peut être différente (cf Conditions Particulières).

Dans le cadre d'un séjour composé : si vous souhaitez réserver quinze jours d'affilée ou plus dans deux centres différents, il convient de remplir 2 bulletins d'inscriptions et les adresser ensemble. Chaque dossier devra comporter une seule destination.

L'inscription à l'une de nos Offres implique l'acceptation des CGI. La réservation ne peut se faire qu'à partir de la réception du dossier du Bénéficiaire. Ces derniers sont donc invités à adresser leurs dossiers dans les meilleurs délais, les demandes étant satisfaites en fonction des stocks disponibles. L'acceptation du séjour par Casino Évasion donnera lieu à une confirmation par courriel postal ou électronique. Les Bénéficiaires ayant des demandes particulières (ex. : 1^{er} étage, exposition sud...), doivent les communiquer lors de l'inscription. Toutefois, Casino Évasion les transmettra aux Prestataires sans garantie d'aucune sorte de

pleine satisfaction, en particulier pour les Prestations en haute saison.

Tout bulletin adressé à Casino Évasion est considéré comme une réservation ferme et définitive (qu'il soit envoyé par courriel ou par voie postale), sous réserve de disponibilités chez le Partenaire dans la mesure où la tarification du produit est clairement spécifiée. En l'absence d'une tarification précise - mention "à partir de, tarifs nous consulter..." -, les Bénéficiaires doivent impérativement consulter Casino Évasion pour l'établissement et la communication d'un devis par téléphone ou par courriel dans un délai de 72 heures.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES / PARTICIPANTS

En cas de manquement aux conditions détaillées ci-dessous, les Bénéficiaires ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des sommes perçues ou prélevées par Casino Évasion.

- Le bulletin de réservation doit impérativement mentionner la liste exacte des Participants au séjour, indiquant leurs noms, prénoms et âges. Au reçu de la confirmation de réservation, les Bénéficiaires devront vérifier que celle-ci soit conforme à sa demande (destination, type de logement, dates, coût du séjour, échéancier des règlements). Seules les personnes notées sur le bulletin d'inscription et confirmées sur le bon d'échange seront autorisées à loger dans l'hébergement. Toute modification devra être signalée dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours avant la date de départ, par courriel ou courriel pour les modifications relatives à la date, au lieu de séjour ou à la liste des Participants afin d'être notifiée au prestataire. Casino Évasion émettra au besoin un nouveau bon d'échange qui annulera et remplacera celui adressé précédemment sauf en cas de modifications tardives.

Compte-tenu des renforcements liés à la sécurité, les documents justificatifs devront impérativement être présentés et des copies devront être remises à Casino Évasion ou à ses Partenaires : passeport valable de moins de 10 ans pour les séjours hors U.E. et carte d'identité de moins de 10 ans pour les séjours U.E.

- La présence d'un Bénéficiaire est obligatoire du début à la fin du séjour sauf dérogation (cas de force majeure) accordée par Casino Évasion. Dans tous les cas, les mineurs non accompagnés ne pourront être acceptés. La location pour toute demande de groupes sera au préalable soumise à l'accord du Prestataire. La location est personnelle. Il est formellement interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers sous peine de suppression des subventions accordées.

- Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est formellement interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus - enfants et nourrissons compris - (cf. partie hébergement de chaque destination pour connaître la capacité d'accueil). Le Prestataire est en droit de refuser toute personne au-delà de la capacité prévue et de mettre fin à la location, même si la totalité du séjour n'a pas été effectuée. Dans ce cas, les Bénéficiaires ne pourront en aucun cas prétendre à un remboursement des sommes déjà versées à Casino Évasion et pourront être amenés à participer aux frais d'annulation.

- Les taxes, collectées pour le compte des communes, sont en supplément et à acquitter sur place. Ces taxes sont communiquées à titre indicatif et ne sont pas remboursées en cas de départ anticipé. Les cautions versées ne sont restituées qu'après l'état des lieux effectué par le personnel du Prestataire sur place, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Toute dégradation de l'hébergement sera à la charge des Bénéficiaires.

ASSURANCE LOCATIVE

Le Bénéficiaire devra vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'assurance habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le Bénéficiaire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation du logement réservé (vols, pertes ou dégradations de ses biens personnels, incendie, explosion ou dégâts des eaux) ainsi que des dégradations qu'il pourrait occasionner à l'équipement du bien donné en location, des dégâts qu'il pourrait provoquer du fait de sa négligence ou contre tous les risques personnels ou causés à un tiers.

L'ASSURANCE MACIF / CASINO ÉVASION

Casino Évasion a souscrit un contrat assurance en partenariat avec le Groupe MACIF portant sur les garanties annulation et interruption de séjour, assistance, et bagages dont les conditions sont détaillées ci-après dans ce Catalogue. Ce contrat assurance est offert aux Collaborateurs, conjoints et enfants à charge scolarisés. Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit de la part du Bénéficiaire et être accompagnée de tous justificatifs utiles. L'annulation du séjour prendra effet à réception, par Casino Évasion, du document écrit (courriel ou courriel). Ne sont pas prises en charge les taxes d'aéroport, les frais de dossier et visa. Possibilité de prise en charge de vos frais médicaux à l'étranger et rapatriement en cas de blessure ou maladie via IMA (Inter Mutuelles Assistance) (cf. p. 159).

L'assurance MACIF / CASINO ÉVASION ne s'applique pas pour les produits Gîtes de France et Villages de Gîte (page 146), les produits de la rubrique Escapade Étranger / Voyages (pages 154 à 157). Il est de votre ressort de vous assurer en direct auprès de l'organisme de réservation. Pour les personnes extérieures, dans le cadre de prestation à la personne (pensions, parcs, thalasso/balnéo), l'assurance est obligatoire et payante (2% du montant du séjour).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il appartient aux Bénéficiaires de respecter le règlement intérieur fixé par le lieu de villégiature. Casino Évasion ne peut être tenu responsable des nuisances extérieures qui viendraient perturber, interrompre ou bien empêcher le bon déroulement du séjour notamment en cas de coupure d'électricité, gaz ou eau, d'environnement bruyant (station animée, piscine, chantier voisin, ligne SNCF, aéroport...). Même si une gêne peut être

occasionnée, elle ne pourra justifier une indemnité à quelque titre que ce soit.

L'HÉBERGEMENT

L'emplacement de l'hébergement sur le site est déterminé de manière aléatoire lors de l'élaboration des plannings d'occupation (réalisés par Casino Évasion ou par ses Partenaires selon le mode de gestion) et ne pourra faire l'objet d'un quelconque changement quel que soit le motif énoncé. Plus particulièrement, il est formellement interdit de monter une installation légère (tente) sur un emplacement de mobil home ou de chalet.

TARIF⁽¹⁾

Tous nos tarifs sont nets, subventions de Casino Évasion déduites. La subvention est accordée pour le Collaborateur, son conjoint et enfants à charge scolarisés. Pour l'ensemble des formules : pour tout Bénéficiaire extérieur (y compris les enfants non à charge), il sera appliqué le tarif public appliqué par nos Partenaires (les éventuelles remises commerciales offertes par nos Partenaires seront décomptées le cas échéant). Les prix sont calculés sur la base de TVA à 10% et peuvent être réajustés en fonction de la variation du taux de TVA en vigueur. Casino Évasion se réserve le droit de ne pas accepter de réservation pour tout Bénéficiaire extérieur.

Le Bénéficiaire retraité bénéficie avec son conjoint des remises appliquées par nos Partenaires sur le tarif public (jusqu'à -15% selon nos Partenaires). Avant l'envoi du bulletin, le Bénéficiaire retraité doit consulter Casino Évasion pour connaître le tarif en vigueur.

SUBVENTION

La subvention allouée par Casino Évasion est plafonnée à 900€/an et par collaborateur qui pourra à tout moment, par courriel, demandé son encours de subvention. Le plafonnement sera calculé sur l'année civile (pour un séjour débutant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre). La subvention allouée sur les prestations Enfants/Ados est exclue de ce plafonnement ainsi que l'offre sociale. Une fois le plafond atteint, le collaborateur pourra bénéficier des Activités Sociales Centralisées tout en bénéficiant des remises commerciales négociées auprès de ces partenaires. La remise sera déduite des prix facturés par le partenaire du séjour Casino Évasion pour connaître le tarif en vigueur. Les retraités du Groupe ne peuvent prétendre à la subvention Casino Évasion, à l'exception des prestations estampillées du logo retraité, et selon le stock disponible.

BONS CAF / BONS VACAF

Les Bénéficiaires susceptibles de profiter des bons vacances CAF de leur département doivent entreprendre les démarches au plus tôt auprès de cet organisme. Les Bénéficiaires doivent se renseigner auprès de la CAF pour connaître les conditions d'utilisation des bons CAF et se conformer à la réglementation transmise par la CAF et ce, avant d'adresser les diés bons à Casino Évasion. Ces bons seront pris en compte dans le calcul du tarif au fur et à mesure de leur réception et lorsque la CAF concernée en aura confirmé la validité. Les bons CAF sont plafonnés à hauteur du montant du séjour, aucun remboursement ne sera fait au-delà.

Les bons VACAF ne peuvent être acceptés pour une réservation par l'intermédiaire de Casino Évasion.

L'OFFRE SOCIALE (Vacances Familiales)

Un apport financier complémentaire est consenti aux familles aux revenus les plus modestes. Le collaborateur devra, le cas échéant, transmettre les avis d'imposition recto/verso du foyer fiscal. Dans le cas d'une déclaration séparée, il est impératif de joindre les avis d'imposition de chaque personne du foyer.

Les retraités ne bénéficient pas de l'offre sociale. L'offre est valable uniquement sur les produits des rubriques « Campings et Résidences », « Offres Libertés », « Escapades France ». Les exclusions et plafonnement de l'offre :

a) Les exclusions

Tout séjour dont le montant incluant la subvention de Casino Évasion est inférieure ou égale à 140€. Les encarts SILC, Vacances Pour Tous, Verdier Hello, UCPA / Telligo, Temps Jeunes, Passion Aventure Junior (p. 134 & 135), Gîtes (p. 146), Parcs d'attractions et Thalasso (p. 150 à 153).

b) Le plafonnement

L'offre sociale sera plafonnée à 450€/collaborateur sur l'année civile (pour un séjour débutant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre). Pour information, le plafonnement sera atteint dès lors que le montant cumulé de vos séjours (avant déduction de cet avantage) aura atteint la somme de 2 250€. Voir conditions p. 5.

AIDE AU PREMIER DÉPART

Une aide de 50€ est accordée pour chaque enfant pour un premier séjour (p. 8 à 33). Une aide de 50€ est accordée aux Bénéficiaires pour un premier séjour (p. 34 à 157). Les critères d'attribution : séjour supérieur ou égal à 200€, ne pas avoir bénéficié d'une prestation avec Casino Évasion depuis le 1^{er} janvier 2016. Les retraités du Groupe ne bénéficient pas de cette offre.

PAIEMENT

Le règlement des frais de séjour pourra s'effectuer soit :

- Par prélèvement sur salaire (2) de 1 à 6 mensualités maximum sous réserve d'acceptation.
- Par prélèvement sur compte, de 1 à 6 mensualités, maximum sous réserve d'acceptation.

Le 1^{er} prélèvement débitera impérativement le 10 du mois suivant la validation du dossier. Pour le prélèvement sur compte, le Bénéficiaire devra fournir le mandat de prélèvement SEPA figurant dans le catalogue dûment complété, accompagné d'un RIB (des frais de prélèvement peuvent être appliqués par la banque du Bénéficiaire). Casino Évasion se réserve le droit d'exiger le paiement de tout ou partie de la prestation choisie avant le départ en vacances ainsi que de refuser tout nouveau dossier si un séjour précédent n'est pas soldé. Les retraités du Groupe Casino devront impérativement avoir réglé leur séjour en totalité avant la date de départ.

En cas de départ anticipé de l'entreprise par un Collaborateur, l'intégralité des sommes restantes pourra être prélevée sur son dernier salaire.

En cas de transfert ou cession de site, le règlement des prestations réservées auprès de Casino Évasion devra être soldé 40 jours avant le départ ; dans le cas contraire, Casino Évasion annulera et facturera les frais d'annulation inhérents. Pour les séjours Gîtes de France et Villages de Gîte (p. 146), Escapades Etranger - Voyages (p. 154 à 157), le paiement du séjour s'effectuera auprès de l'organisme de réservation selon leurs propres conditions de règlement.

RETARD / DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement et en l'absence d'une solution amiable négociée entre le réservataire et Casino Évasion, le dossier sera transmis à un service contentieux. En outre, une pénalité de 30% sera appliquée au montant de l'encours non réglé, ainsi que des frais de dossier d'un montant de 30€.

CHÈQUES VACANCES

Conformément à la législation, les chèques vacances sont acceptés uniquement pour les séjours se déroulant en France, Communauté Européenne et DOM TOM. Les chèques vacances sont transmis à Casino Évasion avec le talon détachable

situé en haut de chaque chèque sans remplir les coordonnées du Prestataire. Les chèques vacances doivent être envoyés dès réception de la confirmation de réservation par lettre recommandée et réceptionnés 60 jours avant leur date de fin de validité. Casino Évasion décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol pendant l'acheminement.

FORCE MAJEURE ET DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

Casino Évasion ne sera pas responsable de l'inexécution de la prestation qui serait due à un événement de force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure les événements présentant les caractéristiques habituellement reconnues par la loi et les tribunaux. En outre, Casino Évasion ne pourra pas, non plus, être tenu responsable en cas de décision des autorités compétentes d'interdiction de séjour, d'interdiction de vols ou de mise en quarantaine en raison de faits dangereux climatique, sociétale, guerre (plus particulièrement, en raison d'attaques terroristes), environnement, médicale ou chimique.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une période déterminée.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations communiquées par les Bénéficiaires permettent à Casino Évasion ainsi qu'à ses Partenaires, de traiter et d'exécuter ses commandes. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés modifiée, ces informations servent à Casino Évasion, ainsi qu'à ses Partenaires à traiter et exécuter les réservations tout en assurant la sécurité. Sous réserve d'obtenir le consentement préalable des Bénéficiaires, Casino Évasion est susceptible de transmettre les informations concernant ces derniers à ses partenaires commerciaux. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier à CASINO ÉVASION - 1 cours Antoine Guichard - CS 50306 - 42008 SAINT-ÉTIENNE cedex 1.

LITIGE

En cas d'anomalie constatée dans le logement le jour de son arrivée, le Bénéficiaire devra impérativement :

- En informer l'accueil de son lieu de villégiature.
- Téléphoner au numéro d'astreinte indiqué sur le bon d'échange à savoir le : 06 75 16 15 41.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si cette procédure n'est pas suivie.

Toute réclamation doit parvenir à Casino Évasion dans les 30 jours maximum après la date retour. Lorsqu'une réclamation transmise à un Partenaire donne lieu à un dédommagement, lors du remboursement versé au Bénéficiaire, Casino Évasion applique une retenue correspondant au montant de la subvention appliquée sur les tarifs publics de la prestation. Le Bénéficiaire dispose toujours de la faculté de saisir le Médiateur du Tourisme en cas de difficultés avec nos Partenaires :

<http://mtv.travel> pour télécharger le formulaire et le renvoyer à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80303 - 75823 PARIS CEDEX 17.

MENTIONS LÉGALES à la date d'édition du catalogue

Siège social : CASINO ÉVASION - 1 cours Antoine Guichard - 42008 SAINT-ÉTIENNE cedex 1. Association loi 1901, déclarée en préfecture de la Loire le 27 avril 2005, immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n° IM042170001. Responsabilité civile professionnelle :

• Assureur : RC MACIF n° 6536621, centre de gestion, 7 rue Colbert, 03406 YZEURE cedex.

• Garantie financière : Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (A.P.S.T.), 15 avenue Carnot, 75017 PARIS.

DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGI et Conditions Particulières sont soumises à la loi française. Tous différends entre un Bénéficiaire et Casino Évasion relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation des présentes, que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, seront soumis au Tribunal de Grande Instance de SAINT-ÉTIENNE, ceci même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Particulières aux Conditions Générales d'Inscription régissent les situations suivantes :

- Les séjours camping/résidences.
- Les escapades France, Europe, bien être, parcs.
- Les séjours enfants/ado.

CAMPINGS / RÉSIDENCES / ESCAPADES FRANCE / BIEN-ÊTRE

ATTRIBUTION DES CAMPINGS

L'attribution des locations sera traitée comme suit :

BASSE SAISON

Concerner les séjours d'avril au 27.06.2021 (fin de séjour) et à compter du 05.09.2021. Les réservations se font pour un minimum de 2 nuits.

Le traitement des dossiers sera effectué selon leur date de réception et selon la date de départ. Plus le départ est proche, plus le dossier sera prioritaire.

La priorité est donnée aux séjours de 7 ou 14 nuits.

Les réponses pour les courts séjours seront données au plus tard 3 semaines avant le début du séjour.

HAUTE SAISON

Concerner les séjours compris entre le 27.06.2021 et le 05.09.2021 (fin de séjour). Les réservations se font uniquement et en priorité par période de 7 nuits, 14 nuits.

Nous consulter pour les 21 nuits.

Le traitement des dossiers sera effectué en 3 cessions :

Lundi 22 février 2021 pour les dossiers reçus au plus tard le vendredi 19 février 2021.

Lundi 8 mars 2021 pour les dossiers reçus au plus tard le vendredi 5 mars 2021.

Lundi 22 mars 2021 pour les dossiers reçus au plus tard le vendredi 19 mars 2021. Au-delà, le traitement des dossiers s'effectue selon la date de réception.

Il convient d'indiquer 2 choix de lieu minimum et de ne pas avoir séjourné sur le même site l'année précédente au risque d'un report d'attribution au 22 mars 2021. Les réservations s'effectuent du dimanche au dimanche ou du samedi au samedi, selon le jour d'arrivée indiqué sur le tableau prix de chaque fiche produit de ce catalogue. Les mobil homes 3 chambres d'une capacité supérieure à 6 couchages sont réservés en priorité aux familles dont la composition est supérieure à 6 personnes (maximum 8 personnes, bébé compris).

Pour toute réservation comprise entre le 27.06.2021 et le 05.09.2021 (fin de séjour), une annulation sans frais sera possible dans le cas où celle-ci serait consécutive au refus de congés de l'employeur. L'annulation devra intervenir au plus tard le 11.04.2021 et devra être justifiée obligatoirement par un écrit du responsable R.H. de l'établissement de travail. Au-delà ou en l'absence de

justificatif ou pour tout autre motif, le barème des frais d'annulation présentés dans les Conditions Générales d'Inscription ou Particulières sera appliqué.

CORSE

En raison des réservations des traversées maritimes ou aériennes, les dossiers sur les destinations « Corse » seront traités selon leurs arrivées. Il est conseillé d'attendre l'acceptation de son séjour avant de réserver.

RÉSIDENTES / ESCAPADES FRANCE / BIEN-ÊTRE

Les réservations auprès des partenaires s'effectuent selon la réception des dossiers. La validation est soumise à disponibilité chez nos partenaires. Une confirmation écrite du séjour est effectuée dans un délai de 15 jours (ce délai peut être supérieur selon le volume de dossiers à traiter). Conditions de réservation p. 35

FRAIS D'ANNULATIONS

CAMPINGS : le montant des frais d'annulation appliqué sera établi en fonction des conditions générales propres à chaque camping dans le cadre d'une gestion allotement⁽¹⁾ (à titre indicatif, de 10% à 100% du tarif public). Dans tous les cas, un montant minimum de 30€ de frais de dossiers vous sera facturé. Le montant sera ramené à 15€ pour un séjour inférieur à 7 nuits.

Dans le cadre des campings en gestion linéaire⁽²⁾, Casino Évasion appliquera le barème des frais d'annulation, selon la date d'arrivée.

• Entre 45 et 30 jours : 25% du montant du séjour.

• Entre 30 et 20 jours : 50% du montant du séjour.

• Entre 20 et 8 jours : 75% du montant du séjour.

• Entre le 7^{ème} jour et la date d'arrivée : 100% du montant du séjour.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée ou de départ anticipé quelles qu'en soient les raisons.

RÉSIDENTES / ESCAPADES FRANCE / BIEN-ÊTRE : le montant des frais d'annulation appliqué sera en fonction des conditions générales de chaque Partenaire. Informations disponibles sur simple demande auprès de Casino Évasion. Avant d'annuler votre dossier, il est de votre ressort de vous informer du montant exact des frais d'annulation. Les Frais seront calculés sur le prix facturé par le Partenaire de Casino Évasion (hors subvention Casino Évasion). Dans tous les cas, un montant minimum de 30€ de frais de dossiers vous sera facturé. Le montant sera ramené à 15€ pour un séjour inférieur à 7 nuits.

LES TARIFS

Tous nos tarifs sont nets, subventions des activités sociales déduites et sont communiqués à la semaine ou en nuitées.

Ces tarifs comprennent la location de l'hébergement choisi et l'emplacement pour un véhicule (facultatif), les consommations d'eau, de gaz et d'électricité,

l'utilisation des équipements et activités proposés à titre gratuit par la résidence ou le camping.

Ces tarifs ne comprennent pas les taxes (de séjour, éco participation...) à régler lors de votre arrivée sur votre lieu de villégiature, les éventuels suppléments (parking, animaux, bracelets piscine/animation).

Une caution, variable selon les sites, peut être demandée par empreinte CB, chèque ou espèce. Les tarifaires des suppléments de notre catalogue sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. En cas d'écart constaté, aucun remboursement de la différence ne sera effectué par Casino Évasion.

VOTRE SÉJOUR

Le dossier de location sera adressé par courrier au Bénéficiaire au plus tard 7 jours avant le départ (bon d'échange à présenter à l'accueil du lieu de villégiature, documentations et fiche d'inventaire en fonction du site).

• À l'arrivée : les arrivées ont lieu uniquement les après-midi entre 14 heures et 20 heures en fonction des sites. L'heure d'arrivée exacte sera confirmée dans le dossier de location. Le bénéficiaire devra se présenter à l'accueil du lieu de villégiature avec le bon d'échange, régler les taxes et frais non compris, déposer le montant de la caution. Après avoir enregistré l'arrivée, une hôteesse remettra les clés du local. Le contrôle du matériel est effectué différemment en fonction du site choisi. Se reporter aux consignes fixées par l'hôteesse. En règle générale, le contrôle de l'hébergement s'effectue sans la présence d'un représentant du lieu de villégiature ou du tour opérateur. Le bénéficiaire devra signaler à son arrivée, les anomalies éventuelles constatées dans un délai de 24 heures.

Se renseigner auprès de l'accueil du site afin de connaître les conditions de départ.

• Durant le séjour : le bénéficiaire doit respecter et faire respecter le règlement intérieur du lieu de villégiature aux participants résidant avec lui et sous sa responsabilité. Tout manquement grave au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion. Aucun dédommagement ne pourra être consenti.

• Au départ : L'hébergement devra être libéré généralement avant 10 heures, horaires à confirmer par l'accueil du site Avant l'état des lieux, le locatif devra être remis en état ; le ménage fait par le bénéficiaire. À l'issue de ce contrôle effectué par le personnel du lieu de villégiature, la caution sera restituée (ou sera renvoyée ultérieurement par courrier), déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

• Animaux domestiques : les animaux ne sont acceptés que dans certains lieux de villégiature (cf pictogramme ). Lorsqu'ils sont acceptés, vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont formellement interdits sur les sites.

PARCS D'ATTRACTIONS

PARCS : PROCÉDURE DE RÉSERVATION

1/ Déterminez votre séjour et adressez votre demande pour l'obtention d'un devis, via le bulletin de renseignement (téléchargeable sur www.casinoevasion.com), au partenaire exclusif pour cette activité.

2/ Lorsque votre choix est arrêté, envoyez votre devis final et le bulletin de renseignement à Casino Evasion dans un délai de 24h par courriel à reservation@casino-evasion.com.

3/ Casino Evasion vous retournera le devis avec un «bon pour accord» incluant la part de subvention allouée.

4/ Validez définitivement votre voyage au partenaire en mentionnant «bon pour accord» si l'ensemble des conditions vous conviennent. La validation de votre devis auprès de l'agence sera ferme et définitive. Toute rétractation ultérieure de votre part entraînera l'application de conditions générales de vente du Partenaire et des CGI de Casino Evasion.

5/ Informé par le partenaire de votre accord, Casino Evasion vous adressera la confirmation définitive de votre séjour. Le coût réel de votre séjour sera calculé selon les montants confirmés par l'agence et non par rapport au devis que vous nous aurez soumis. Vous devrez vous assurer auprès de l'agence, lors de votre validation définitive de votre séjour, que le coût du séjour n'a pas évolué. Dans le cas contraire, le devis initial transmis à Casino Evasion deviendra caduque et le nouveau fera foi. Une subvention de 20% sur le séjour est allouée au Collaborateur, son conjoint, et ses enfants à charge scolarisés. Elle est plafonnée à 250€ par personne.

FRAIS D'ANNULATION

De l'inscription au jour de départ, des frais d'annulation seront appliqués en fonction des conditions particulières propres à chaque partenaire sur la destination choisie (se référer aux conditions détaillées dans les brochures de nos Partenaires). À titre indicatif, ces frais peuvent varier de 30% à 100% du tarif public. Dans tous les cas, des frais de dossier (30€ minimum par personne) resteront à votre charge. En cas d'annulation de séjours avec pré-acheminement, la totalité du pré-acheminement est due, en plus des frais d'annulation. Détail des garanties MACIF consultable dans le catalogue.

GÎTES, ESCAPADES ETRANGER, VOYAGES, VOLS SECS

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

1/ Vous réservez votre séjour directement auprès des partenaires référencés, selon les contacts communiqués dans les encarts des pages 146, 156 & 157 de ce catalogue en précisant votre appartenance au Groupe Casino (ou sociétés adhérentes). Un justificatif pourra vous être demandé.

La réservation doit IMPÉRATIVEMENT être faite en utilisant les coordonnées téléphoniques ou mail communiqués dans les encarts. Le cas contraire, vous perdrez le bénéfice des remises négociées et du versement ultérieur de la subvention.

2/ Vous réglez directement votre séjour auprès du partenaire selon leurs propres conditions de règlement.

3/ Après avoir effectué votre séjour, vous devez effectuer votre demande de subvention auprès de Casino Evasion en fournissant les justificatifs suivants :

- Le bulletin de prise en charge subvention à télécharger sur casinoevasion.com ou sur simple demande à casino_evasion@casino-evasion.com

- La facture acquittée de votre séjour établie par le partenaire au nom de l'ouvrant-droit,

- Le contrat de vente faisant figurer la liste des participants (pour les enfants majeurs, à charge scolarisés, un certificat de scolarité devra être fourni),

- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte à créditer.

Les justificatifs devront être scannés et adressés par mail à reservation@casino-evasion.com ou par courrier postal.

La subvention allouée sera calculée comme suit :

Gîtes (p. 146) : 10% plafonnée à 150€/séjour et valable uniquement pour des hébergements d'une capacité maximum de 8 personnes. Au-delà, aucune subvention ne sera allouée.

Escapades Etranger, Voyages, Vols Secs (p. 156 & 157) : 20% de subvention plafonnée à 250€ par personne (valable pour le salarié, conjoint et enfants à charge scolarisés).

La subvention sera appliquée sur le montant total du dossier (taxes, suppléments, assurances inclus).

FRAIS D'ANNULATION

L'assurance MACIF / CASINO EVASION ne s'appliquera pas pour ces prestations. Il est de votre ressort de souscrire auprès du partenaire, une garantie assurantielle couvrant l'annulation, le rapatriement et les bagages. L'annulation de votre séjour devra être notifiée par vos soins auprès du partenaire. Les frais appliqués seront calculés selon leurs conditions générales de ventes.

ENFANTS ET ADOS

Les termes «Enfants/Ados» s'entendent comme toute personne mineure ayant un âge révolu compris entre 4 et 18 ans.

PRÉCONISATIONS

Avant de choisir un centre/séjour pour l'enfant, le Bénéficiaire devra vérifier que l'âge de son enfant au moment du séjour correspond à l'âge indiqué pour le séjour.

INSCRIPTION

Pour inscrire le(s) enfant(s), le Bénéficiaire devra remplir le bulletin d'inscription (p. 33) Enfants/Ados figurant dans le catalogue et le retourner, accompagné des pièces justificatives, par courriel à reservation@casino-evasion.com ou par courrier à l'adresse suivante : CASINO EVASION, 1 Cours Antoine Guichard 42008 SAINT-ETIENNE Cedex 1.

NOMBRES DE PLACES

Le nombre de places dans chaque centre est limité. Les Bénéficiaires sont donc invités à retourner leurs bulletins d'inscription au plus tôt.

Casino Evasion se réserve le droit :

- De modifier les dates de séjours au jour près pour des raisons éventuelles de circulation.
- En cas de force majeure ou d'effectif insuffisant, entraînant la fermeture d'un centre, une autre destination sera proposée selon les disponibilités.
- De modifier les dates de +/- 72 heures selon les disponibilités aériennes pour les voyages à l'étranger.

La liste des activités et des loisirs n'est pas exhaustive, elle est donnée à titre indicatif. Celle-ci pourra être aménagée, voire remplacée, à l'appréciation des encadrants, selon la réactivité du groupe et des conditions climatiques.

L'OFFRE COUP DE POUCE (Vacances enfants/ados)

Elle est valable uniquement sur les offres indiquées de couleur jaune dans le catalogue. Le reste à charge, déduction faite de l'offre Coup de Pouce, ne pourra être inférieur à 110€.

Voir conditions p. 5.

SUBVENTION

Produits sélectionnés en brochure : une subvention moyenne de 45% à 58% est accordée pour le 1^{er} enfant et 75% à partir du 2^{ème} enfant sur le séjour le moins cher. Le montant du séjour, restant à charge, subvention de Casino Evasion déduite, ne pourra pas être inférieur à 110€. Les prix indiqués tiennent compte de la subvention.

Offres Libertés : Accès complet aux offres des prestataires (cf. p. 134 & 135). La subvention allouée par Casino Evasion est de 50% pour le 1^{er} enfant et 75% à partir du 2^{ème} enfant.

Un plafonnement de la subvention est fixé à 1 000€ par enfant.

Les enfants à charges scolarisés des Retraités du Groupe ne peuvent bénéficier de la subvention allouée par Casino Evasion.

TARIFICATION DES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Séjours à l'étranger : les prix sont conseillés et établis en fonction des conditions économiques à la date de l'élaboration du Catalogue (redevances, taxes, charges, coût du carburant, cours des devises, etc.). Après la confirmation du séjour, les tarifs énoncés pourront être révisables, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les variations du cours du pétrole et du cours des devises.

TRANSPORT

Le participant devra disposer d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité dès lors qu'un pré-post acheminement est réservé via Casino Evasion. Pour un séjour à l'étranger, une autorisation de sortie du territoire devra également être jointe.

Deux possibilités de transport sont mises en place dans le cadre des Offres :

AVEC PRÉ/POST-ACHEMINEMENT :

En car, train ou avion, à partir de certaines villes de regroupements : Paris, Lyon, Grenoble, Mulhouse, Marseille, Nice, Montpellier, Nîmes, Bordeaux, Toulouse, Brest (liste non exhaustive, d'autres villes peuvent être proposées selon nos Partenaires). Les enfants de plus de 12 ans sont susceptibles de voyager seuls en train avec attente d'un responsable à l'arrivée. Les enfants de moins de 12 ans devant voyager seuls en avion sont pris en charge par une hôtesse et confiés à un responsable du séjour à leur arrivée.

Il est recommandé aux familles dont les jeunes enfants doivent prendre l'avion, de se présenter suffisamment tôt à l'aéroport en raison des formalités d'embarquement.

SANS PRÉ/POST-ACHEMINEMENT :

Le Bénéficiaire qui désire accompagner et récupérer son enfant directement sur son lieu de séjour, devra cocher la case correspondante du bulletin d'inscription ; il bénéficiera ainsi d'un prix de séjour sans coût de transport.

RESPONSABILITÉ TRANSPORT

Les Partenaires de Casino Evasion agissent en qualité de mandataire des Bénéficiaires/Participants auprès des prestataires de services et ne pourront être tenus pour responsables des éventuels retards, vols ou accidents des

transporteurs (cars, SNCF, compagnies aériennes). Les trajets peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. Les convocations de départ (lieux de rendez-vous, horaires, trousseaux de voyage, etc.) sont envoyées aux participants une dizaine de jours avant le début du séjour par nos Partenaires. Si le Bénéficiaire/Participant souhaite rejoindre un autre lieu de regroupement, il devra en informer Casino Evasion au plus tôt. Tout changement tardif sera difficilement réalisable et pourra entraîner des frais supplémentaires. Le transport du lieu de regroupement au lieu de destination est subventionné par Casino Evasion. Le lieu de regroupement peut être amené à être modifié en raison du nombre de participants ou des correspondances horaires. Les familles des Participants doivent déposer et rechercher leurs enfants au lieu de regroupement à leurs frais et sous leur seule responsabilité.

FRAIS D'ANNULATION DU SÉJOUR

Toute annulation doit être signalée dans les plus brefs délais par courriel et accompagnée de tous les justificatifs utiles. Dans tous les cas, des frais de dossier (30€ minimum/enfant) resteront à la charge du Bénéficiaire. De 60 à moins de 8 jours avant le départ, les frais d'annulation seront appliqués en fonction des conditions générales propres à chaque organisme de vacances enfants (de 30% à 100% du tarif public).

FRAIS MÉDICAUX

Les frais médicaux remboursables sont avancés par nos Partenaires et sont ensuite facturés à la famille des Participants qui s'engage à les régler contre restitution du dossier médical, ce qui permet le remboursement des frais par la CPAM et la Mutuelle de la famille.

(1) Certains Comités Sociaux d'Établissements et d'Entreprises octroient une subvention complémentaire. Renseignez-vous auprès des responsables afin de connaître leurs propositions et les modalités d'attribution.

(2) Possible pour le Collaborateur en CDI hors gérants mandataires, Miel Mutuelle, Feu Vert, magasins en cours de cession ou transfert...

(3) Liste des campings en gestion allotement ou linéaire sur demande.